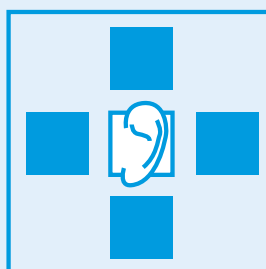


Audika

RAPPORT D'ACTIVITE 2000

RAPPORT FINANCIER



Audika

LE 1^{ER} RÉSEAU FRANÇAIS DE CENTRES DE CORRECTION AUDITIVE

ETATS FINANCIERS

SOMMAIRE

	Pages
Rapport de gestion	1
Comptes consolidés	15
Annexe aux comptes consolidés	23
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	37
Comptes sociaux	39
Annexe aux comptes sociaux	43
Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices	53
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	55
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	59
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et le capital	63
Renseignements concernant l'historique de AUDIKA	69
Résolutions votées à l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2001	73
Organes d'administration, de direction, de contrôle et d'information	77
Attestation du Responsable du document de référence	83
Attestation des Commissaires aux Comptes	83
Tableau de concordance	86

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 30 MAI 2001 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2000

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2000 et statuer sur les autres questions figurant à l'ordre du jour.

I – RAPPORT SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ AUDIKA

I.1 – ANALYSE DES RÉSULTATS 2000

I.1.1 Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé – Activités de la société en matière de recherche et de développement

De l'examen du compte de résultat de l'exercice, il ressort notamment les éléments ci-après :

	2000 en €	2000 en F	1999 en F	Variation %
Chiffre d'affaires	5 352 953	35 113 071	28 304 999	24,05%
Résultat d'exploitation	1 122 426	7 362 632	5 891 892	24,96%
Résultat financier	172 927	1 134 324	1 482 477	-23,48%
Résultat courant avant impôt	1 295 353	8 496 956	7 374 369	15,22%
Résultat exceptionnel	3 560	23 352	5 878	ns
Résultat net	873 621	5 730 581	5 864 422	-2,28%

Le chiffre d'affaires s'élève à 35 113 KF en augmentation de 22,85 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires se répartit en :

• communication	18 949 503 F
• management et comptabilité	10 007 000 F
• divers	6 156 568 F

La société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

Les faits marquants de l'exercice 2000 sont les suivants :

- 1) La société a acquis le 1er janvier 2000, 90% de la société INDUSTAN de nationalité suisse détenant elle-même 99,68% de la société CFA.

- 2) La société a acquis, le 1er juillet 2000, 100% du capital de la société AIDE AUDITIVE CONSEIL.
- 3) La société a acquis, le 1er octobre 2000, 100% du capital de la société ROUBAUD CAO.
- 4) La société a acquis, le 1er octobre 2000, 100% des parts de la société AIDE ET CORRECTION AUDITIVE.
- 5) La société a souscrit un emprunt de 5 000 KF auprès du Crédit Commercial de France (HSBC), remboursable sur 4 ans et portant intérêt au taux de EURIBOR + 0,7% pour financer les opérations de croissance externe.
- 6) La société a souscrit un emprunt de 5 000 KF auprès de la Banque WORMS, remboursable sur 5 ans et portant intérêt au taux EURIBOR + 0,7% pour financer les opérations de croissance externe.
- 7) La société a accentué sa présence publicitaire à la télévision par la diffusion au cours de l'année de 400 spots. Cette campagne a fortement accru la notoriété de la société.

I.1.2 – Résultat de cette activité – Progrès réalisés

Les charges d'exploitation passent de 24.639.265 F en 1999 à 28.240.204 F en 2000, soit une augmentation de près de 15%. Les principales variations concernent l'achat d'espace (+ 1.529 KF), les autres charges externes (+764 KF), et les dotations aux amortissements (+ 727 KF).

Les dotations pour charges à étaler, s'élevant à 1.089.149 F, sont dues principalement à l'amortissement sur 3 ans des frais d'admission au Second Marché (soit 287.666 F) engagés en 1997 et qui n'ont pu être imputés sur la prime d'émission, à l'amortissement sur 3 ans des frais de réalisation de 4 films publicitaires (356.667 F) et aux frais d'acquisition de participations financières (444.816 F).

Le résultat financier s'élève à 1.134.324 F en diminution par rapport à 1999 (1 482.477 F). Cet écart est essentiellement dû à une augmentation des frais financiers consécutifs à l'endettement de la société.

Le résultat exceptionnel s'élève à 23.352 F et n'appelle aucun commentaire.

Le taux d'imposition s'établit à environ 33% contre 21% en 1999. Ce taux, inférieur de près de 4 points au taux normal est dû à l'impact positif des déductions et réintégrations fiscales, et notamment à la perception de dividendes (non soumis à IS pour 95% de leur montant) et à l'existence de dotations aux amortissements de charges à étaler.

Le bénéfice de l'exercice 2000 s'élève à 5.730.581 F contre 5.864.421 F pour l'exercice précédent, soit une diminution de 2% environ.

I.1.3 – Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

Nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

I.2 – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI

Depuis la clôture de l'exercice, l'action AUDIKA est cotée en continu à compter du 26 mars 2001.

II – RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDÉ

II.1 – Principales données consolidées

	2000 en K€	2000 en KF	1999 en KF	Variation %
Chiffre d'affaires	29 538,8	193 762	128 867	50,36%
Résultat d'exploitation	4 239,3	27 808	15 597	78,29%
Résultat financier	-176,7	-1 159	-990	-17,07%
Résultat courant avant impôt	4 062,6	26 649	14 607	82,44%
Résultat exceptionnel	-22,1	-145	-532	72,74%
Résultat net consolidé	2 282,9	14 975	8 791	70,34%
dont part du groupe	2 213,6	14 520	8 642	68,02%

Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 193.762 KF contre 128.867 KF pour l'exercice précédent, en hausse de 50,36%. Cette progression est due à la progression des ventes des centres existants pour 10,30% et aux acquisitions pour 40,10%.

Le résultat d'exploitation ressort à 27.808 KF, contre 15.597 KF en progression de plus de 78%. Cette progression marque l'atteinte d'un palier de nos frais de structure nécessités par notre politique de croissance externe.

Le résultat financier ressort à -1.159 KF contre -990 KF soit une diminution d'environ 17%. Cette variation est principalement due à une augmentation de l'endettement du groupe et à la dégradation du cours du Franc par rapport au Dollar Canadien, liée aux achats envers notre fournisseur situé au Canada.

Le résultat courant avant impôt ressort à 26.649 KF contre 14.607 KF en progression de plus de 82%.

L'amélioration du résultat exceptionnel, accompagnée d'une charge d'impôt sur les sociétés en augmentation (39% contre 31% en 1999) fait que le résultat net consolidé s'élève à 14.975 KF en augmentation de plus de 70% par rapport à l'exercice précédent.

II.2 – ANALYSE DU FINANCEMENT

La capacité d'autofinancement du groupe AUDIKA s'est élevée à 24.050 KF. Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 11.076 KF (hors variation de périmètre). Les investissements au titre de participations financières se sont élevés à 16.260 KF. Le besoin en fonds de roulement, structurellement négatif, a diminué de 19 315 KF par rapport à l'exercice précédent.

Le groupe a amélioré sa trésorerie courante de près de 5.370 KF au titre de l'exercice 2000.

II.3 – ANALYSE DE LA CONCURRENCE

En France :

Au sein de ce marché resté très atomisé et principalement constitué d'audioprothésistes indépendants, AUDIKA est numéro 1 et n'a pas de concurrence directement comparable en terme de réseau national structuré.

Ses concurrents sont donc constitués des différentes catégories de professionnels suivantes :

- les indépendants individuels installés dans les mêmes villes,
- les chaînes régionales appartenant à des indépendants dont la plus importante est CCA,
- les coopératives ou centrales de services ou d'achats dont la plus importante est «ENTENDRE»,
- les regroupements d'indépendants sous une enseigne commerciale à but publicitaire. Le plus important est «AUDITION CONSEIL»,
- le secteur mutualiste qui étoffe dans certaines régions son offre de services médicaux et paramédicaux en adjoignant l'activité correction auditive.

Cette situation concurrentielle atypique donne un réel avantage au réseau AUDIKA qui de fait est seul à disposer d'une synergie et d'une image nationale.

En Europe :

Les principaux réseaux d'audioprothésistes sont les suivants :

- En Allemagne : KIND (distributeur)
- En Hollande : AUDIRE (distributeur)
- En Angleterre : AMPLIVOX (distributeur)
- En Italie : AMPLIRON (distributeur)
- En Belgique : LAPERRE (distributeur)
- Au Portugal : GAES (distributeur)
- En Espagne : GAES (distributeur)

Pour répondre à l'attente du marché, AUDIKA dispose de nombreux atouts dont les principaux sont les suivants :

- AUDIKA est le seul réseau national structuré, n°1 sur le marché français avec 192 centres ouverts à fin 2000,
- la marque AUDIKA est forte et visible,
- ceci étant lié à une politique de communication nationale, qu'AUDIKA est seul en France à pouvoir développer, de par sa couverture du territoire,
- AUDIKA dispose d'un outil d'appareillage spécifique : le ka-test,
- la formation permanente des équipes d'AUDIKA est un aspect fondamental,
- enfin, la veille technologique est permanente et partie intégrante de la stratégie d'AUDIKA pour disposer des produits les plus innovants.

II.4 – ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES

Parmi les risques relatifs aux transactions d'Audika avec son environnement, on peut répertorier les risques commerciaux liés aux fournisseurs, les risques de taux et de change, les risques d'exploitation. L'activité de la société et sa position de leader sur son marché exclut d'emblée les risques liés aux clients et aux concurrents.

- Risques commerciaux :

Le risque lié aux fournisseurs est quasiment nul pour Audika en raison du large choix de fabricants auxquels a recours la société. De plus, il n'existe pas de dépendance par rapport à une marque de produit et leur banalisation permet à Audika de disposer d'un choix de produits équivalents parmi les différents fabricants.

- Risque de taux de change :

Compte tenu de la très faible part d'achats en dollars réalisés par le Groupe (7 % en dollars canadiens en 2000) et d'un réseau exclusivement français, Audika n'est quasiment pas exposé au risque de change.

Au cours de l'exercice 2000, le Groupe a souscrit 2 emprunts à taux variable pour un montant de 5,5 MF sur une période de 4 années. Le seul autre emprunt concerne un crédit-bail d'un montant de 0,9 MF, couvert dans son intégralité par une couverture à taux fixe. Une éventuelle augmentation des taux d'intérêts aurait donc un impact négligeable sur les comptes de la société.

- Risque d'exploitation :

Enfin, conformément aux usages de la profession, Audika gère au niveau Groupe l'ensemble des risques liés à son réseau d'exploitation par le biais d'assurances spécifiques (incendie, etc).

II.5 – PASSAGE À L'EURO

Au cours de l'année 2000, le groupe AUDIKA a fait l'inventaire des logiciels utilisés et a procédé à l'acquisition des versions compatibles avec l'euro.

Les logiciels de gestion commerciale et de comptabilité développés sur IBM AS 400 seront testés en juin 2001 pour un passage définitif à l'euro en septembre 2001.

II.6 – RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

- En ce qui concerne les sociétés du Siège :

- Pour la société SARFFA (Centrale d'achats), un accord a été signé le 23/12/99 sur la Réduction et l'Aménagement du Temps de Travail.
- Pour les sociétés AUDIKA et SODAF, un accord est en voie de finalisation et devrait être mis en application en juillet 2001.

- En ce qui concerne les Centres de Détail (la Distribution) :

Les dispositions légales seront mises en oeuvre à partir de 2002.

II.7 – FAITS MARQUANTS DU GROUPE AUDIKA AU COURS DE L'EXERCICE 2000

- Poursuite de la politique de croissance externe avec :
 - Acquisition de 26 centres : CFA (12 centres), Chaîne Auditive Conseil (9 centres), Roubaud (3 centres), Ambert et Thiers (2 centres).
- Création de 8 nouveaux centres.
- Intégration de 3 centres franchisés.

Sur l'exercice, AUDIKA a renforcé son réseau par 37 nouveaux centres et compte au total 192 centres à fin 2000, contre 155 à fin 1999, avec une part de marché de 10 %.
- Accentuation de la communication grand public avec une présence publicitaire renforcée sur le media TV :
 - Diffusion de 400 spots en daytime
 - 4 films thématiques
 - 1 nouveau slogan : " Audika, la réponse est là "
 - 1 nouveau jingle
- Doublement de la notoriété spontanée d'AUDIKA en 1 an (source : sondage IFOP réalisé auprès des plus de 60 ans). AUDIKA est la 1ère enseigne citée spontanément, loin devant le challenger, et détient une notoriété globale (spontanée + assistée) de 30%.
- Renforcement de la structure du Groupe avec la mise en place de Responsables de région pour décentraliser le management et l'intégration de 29 nouveaux audioprothésistes.
- Déploiement de la gamme de produits numériques qui représentent 52% des ventes en 2000.
- Partenariat exclusif avec le portail leader " seniorplanet.fr " pour l'hébergement du site " audika.com ".
- Conclusion de nouveaux partenariats constructeurs avec des fabricants leaders (Siemens et GN Resound).
- Lancement de 2 enquêtes AUDIKA-SOFRES : "les français et le bruit" et " les Seniors et la malaudition ".

III – EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR 2001

En 2001 :

- Audika poursuivra sa politique de croissance externe volontariste.
- La gamme des produits numériques a atteint sa maturité et va connaître un déploiement plus large.
- La montée en puissance des acquisitions réalisées en 2000 se fera grâce aux effets synergiques des moyens marketing et communication du Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre, en hausse de 25,32 %, s'élève à 8,1 M€ (53,4 MF), contre 6,5 M€ (42,6 MF) au 31 mars 2000.

- Les très bonnes retombées publicitaires des campagnes TV 2000 encouragent par ailleurs le Groupe à poursuivre son investissement dans ce media. Audika prévoit de diffuser à nouveau 400 spots en 2001.
- Le 1er semestre 2001 sera consacré à parfaire l'intégration des acquisitions récemment réalisées et à la négociation de nouveaux dossiers dont la concrétisation interviendra au 2ème semestre.
- A moyen terme, l'objectif du Groupe Audika est clairement défini : fédérer le marché français de la correction auditive. Avec un ratio d'endettement sur fonds propres de 64,7%, Audika possède les moyens de saisir les opportunités de croissance externe lui permettant de renforcer son leadership.

Pour 2001, Audika anticipe une croissance du CA de 20 %, hors acquisition significative à venir, qui repose pour 10 % sur la prise en compte en année pleine des centres acquis par le Groupe en 2000 et pour 10 % sur la croissance des ventes à périmètre constant. Cette dernière progression correspond à l'évolution du marché sur lequel évolue le Groupe.

Compte tenu de la taille acquise par le Groupe, des économies d'échelle seront réalisées en 2001, notamment au niveau des frais de structure. Cet effet de levier positif permet au Groupe d'envisager sereinement une rentabilité située entre 8 % et 9 % pour l'exercice 2001.

IV – DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 1997, qu'un dividende de 2,20 francs/0,34 euros (hors avoir fiscal) a été distribué au titre de l'exercice 1998, et qu'un dividende de 2,75 francs/ 0,42 euros (hors avoir fiscal) a été distribué au titre de l'exercice 1999, soit un montant total de 2.165.625 francs.

V – TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats des derniers exercices est présenté en fin du présent document.

VI – PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES PAR LA SOCIÉTÉ/PRISES DE CONTRÔLE DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

La société a acquis le 1/01/2000, 90% du capital de la société INDUSTAN (détenant elle-même 99,86 % de la société CFA).

La société a acquis, le 1/07/2000, 100% du capital de la société AIDE AUDITIVE CONSEIL .

La société a acquis, le 01/10/2000, 100% du capital des sociétés AIDE ET CORRECTION AUDITIVE et ROUBAUD CAO.

VII – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Sociétés	Chiffre d'affaires en Francs	Résultat net en francs
SODAF	14 185 368	1 155 238
SARFFA	96 019 010	4 365 848
LABORATOIRE NATIONAL DE L'AUDITION	27 097 005	382 240
INSTITUT DE L'AUDITION DE BRETAGNE	3 016 945	43 790
AUDIKA SUD	11 935 958	-16 133
AUDIKA NORD	7 704 161	537 499
LRCPA	1 494 567	-131 490
INSTITUT DE L'AUDITION DU VAR	5 492 439	108 897
AUDIKA ALPES	2 569 046	251 480
CENTRE REGIONAL DE CORRECTION AUDITIVE	3 123 345	34 903
AUDIKA OUEST	7 175 741	345 060
CENTRE AUDIOMETRIQUE	23 107 543	652 253
AUDISON	1 624 506	2 863
ELSTAR	8 323 016	24 739
AUDIKA CENTRE	21 201 005	1 267 390
CFA	22 542 593	4 473 864
INDUSTAN		-103 180
AIDE AUDITIVE CONSEIL	6 541 175	98 428
AIDE ET CORRECTION AUDITIVE	1 318 890	-68 684
ROUBAUD CAO	8 475 117	357 833

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

VIII – AUTOCONTRÔLE ET PARTICIPATIONS CROISÉES

Au 31 décembre 2000, aucune société contrôlée directement ou indirectement par la société AUDIKA ne détient d'action AUDIKA.

Aucune participation croisée n'est à signaler.

IX – RÉPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

IX.1. – RÉPARTITION DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous indique l'identité des actionnaires détenant, au 31 décembre 2000, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, et des modifications intervenues au cours de l'exercice 2000.

Actionnaires	Détention en capital	Détention en droit de vote	Modifications intervenues en capital	Modifications intervenues en droits de vote
Alain TONNARD	plus de 1/5	plus de 1/5	néant	néant
Jean-Claude TONNARD	plus de 1/5	plus de 1/5	néant	néant
Philippe LANGZAM	moins de 1/20	plus de 1/20	néant	néant

IX.2. – PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2000 les salariés d'AUDIKA ne détenaient pas d'action au nominatif.

X – EVOLUTION BOURSIÈRE DE L'ACTION

Depuis le début de l'exercice 2000, le cours a évolué de la manière suivante :

	Volumes moyens journaliers	Cours le plus haut en euros	Cours le plus bas en euros	Cours moyens* en francs	Cours moyens* en euros
Janvier 2000	3 360	43,00	32,00	248,87	37,94
Février 2000	1 518	46,50	39,10	272,55	41,56
Mars 2000	1 518	49,90	23,00	303,18	46,27
Avril 2000	583	1,03	0,76	301,41	45,95
Mai 2000	228	1,62	0,76	287,17	43,78
Juin 2000	265	1,46	1,30	279,42	42,60
Juillet 2000	150	42,00	1,35	276,32	42,13
Août 2000	250	1,50	1,36	295,20	45,00
Septembre 2000	172	1,47	1,23	289,86	44,19
Octobre 2000	268	1,54	1,41	288,29	43,95
Novembre 2000	1 082	55,00	1,44	355,98	54,27
Décembre 2000	472	60,00	1,50	373,50	56,94
Janvier 2001	288	60,55	56,00	383,68	58,49
Février 2001	974	78,80	59,10	448,22	68,33
Mars 2001	1 467	90,10	75,00	536,16	81,74
Avril 2001	673	84,00	73,00	528,31	80,54

* Moyenne mensuelle arithmétique des cours de bourse.

XI – AFFECTATION DU RÉSULTAT ET PAIEMENT D'UN DIVIDENDE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31/12/2000 s'élevant à 5 730 581,35 F (soit 873 621,50 €) de la manière suivante :

- au poste Autres réserves pour : 1 753 706,35 F
- paiement d'un dividende global de 3 976 875 F (606 270,69 €), soit 5,05 F (0,76987 €) par action (hors avoir fiscal), prélevé en totalité sur le résultat de l'exercice 2000.

Après cette affectation, les capitaux propres seront de :

	En francs	En euros
- Capital :	1 575 000	240 107,20
- Prime d'émission :	5 989 756	913 132,42
- Réserve légale :	157 500	24 010,72
- Autres réserves :	14 514 658	2 212 745,35
TOTAL	22 236 914	3 389 995,69

XII – APPROBATION DE CERTAINES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Nous vous signalons, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, que nous avons réintégré dans le calcul du résultat fiscal, en application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts, les amortissements excédentaires s'élevant à 40.771 francs ; l'impôt supporté en raison de ces amortissements excédentaires s'élevant à 14.951 francs.

XIII – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En ce qui concerne les conventions réglementées visées à l'article L225-38 du code de commerce, celles-ci font l'objet du rapport spécial des commissaires aux comptes qui vous sera présenté.

XIV – ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉSENCE

Il est proposé de ne pas attribuer de jetons de présence au conseil d'administration .

XV – ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

XV.1 – OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2000

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2000 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à procéder à l'acquisition de ses propres actions en vue de régulariser son cours de bourse, à concurrence d'un maximum de 78750 actions (représentant 10% du capital de la société), moyennant un prix d'achat maximum de 80 € par action et un prix de vente minimum de 30 € par action.

En application de l'article L225-211 du code de commerce, nous vous informons que la société a procédé, au cours de l'exercice 2000, au rachat de ses propres actions, dans le cadre d'animation boursière du titre, en vue de la régularisation du cours de ses actions.

Les opérations ont été faites dans les conditions suivantes :

- motif des acquisitions effectuées : régulation des cours de bourse ;
- cours moyen des achats des actions détenues à la clôture : la société ne détient aucune action AUDIKA à la clôture de l'exercice ;
- la société a procédé au cours de l'exercice à l'achat de 3304 actions AUDIKA à un cours moyen de 42,06€ et à la vente de 5566 actions AUDIKA à un cours moyen de 41,11€ ;
- montant des frais de négociation afférents à l'exercice 2000 : 195.582 F HT ;
- nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice, valeur nominale : aucune ;
- fraction du capital représentée par les actions achetées détenues à la clôture de l'exercice : 0%.

XV.2 – ACQUISITION D' ACTIONS DESTINÉES À ÊTRE ATTRIBUÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DE L'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL AUX FRUITS DE L'EXPANSION

Au cours de l'exercice 2000, la société n'a acquis aucune de ses propres actions pour les attribuer à ses salariés.

XV.3 – NOUVELLE AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DE LA PRÉCÉDENTE AUTORISATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Nous vous proposons, en application de l'article L225-209 du code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de 18 mois, à faire acquérir par la société ses propres actions, dans la limite de 10% de son capital.

La note d'information émise à l'occasion de ce programme de rachat sera visée par la COB après décision du Conseil d'Administration selon les modalités du règlement COB n° 2000-06.

Le rachat par la société de ses propres actions a pour finalité la gestion financière du capital et, en priorité, la régulation des cours. Les actions ainsi acquises pourront être notamment conservées sans limite de durée, être cédées ultérieurement sur le marché ou être remises en paiement dans le cadre d'acquisitions futures. Il n'est pas exclu que les actions puissent être également attribuées aux salariés ou annulées, la réalisation définitive de cette dernière opération devant faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire. Les objectifs de ce programme de rachat seraient donc, par ordre de priorité, les suivants :

- l'achat et la vente d'actions en fonction des situations de marché ;
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations financières ou d'acquisition ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société ou à ceux de ses filiales, étant précisé qu'il n'existe pas à ce jour de plan d'options d'achat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ces actions pourrait être effectué par tous moyens, selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat : 130 €,
- prix minimum de vente : 60 €,
- les achats pourraient se faire, au choix du conseil d'administration, sur le marché ou hors marché dans la mesure où la réglementation applicable admet une dérogation au principe de centralisation des transactions portant sur des titres admis aux négociations sur un marché réglementé.

XVI – PASSAGE DU CAPITAL EN EUROS

Nous proposons de convertir le capital social en euros à compter de la date de l'assemblée générale du 30 mai 2001. A cette fin, nous proposons que le montant du capital soit fixé à 241 000 euros. Afin de permettre la conversion à ce montant, il conviendra d'augmenter le capital par un prélèvement sur le compte "Autres réserves". Pour permettre la conversion, nous proposons de supprimer la valeur nominale dans les statuts de la société et de modifier en conséquence les-dits statuts.

Nous vous remercions de votre attention, et allons vous proposer plusieurs résolutions relatives aux questions ci-dessus évoquées, en espérant qu'elles auront votre approbation.

Le conseil d'administration

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/00 ACTIF

ACTIF (en milliers de F.)	31/12/00			31/12/99	31/12/99	31/12/98
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net	proforma non audité	Net
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences	4 540	2 425	2 115	2 189	2 189	1 554
Fonds commercial	45 363		45 363	25 610	38 360	11 497
Avances et acomptes					0	
Autres	167	46	121	189	189	667
Total	50 070	2 471	47 599	27 988	40 738	13 718
Ecarts d'acquisition	25 812	7 169	18 643	13 820	16 721	12 006
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	7 892	4 336	3 556	2 440	2 582	2 464
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 170	6 494	1 676	1 089	1 089	682
Autres immobilisations corporelles	26 745	17 029	9 716	4 442	5 901	3 257
Immobilisations en-cours						
Avances et acomptes						
Total	42 807	27 859	14 948	7 971	9 572	6 403
Immobilisations financières						
Autres titres de participation	17	5	12	14	24	7
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	1 793	217	1 576	1 397	1 525	1 191
Total	1 810	222	1 588	1 411	1 549	1 198
Titres mis en équivalence						
TOTAL	120 499	37 721	82 778	51 190	68 580	33 325
Stocks et en-cours	6 061	123	5 938	3 951	6 159	3 723
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés	29 139	531	28 608	18 741	20 467	13 349
Autres créances	12 332		12 332	6 288	8 373	5 354
Valeurs mobilières de placement	942	0	942		910	
Disponibilités	14 789		14 789	10 063	12 434	4 825
Charges constatées d'avance	3 196		3 196	3 236	3 428	2 309
TOTAL	66 459	654	65 805	42 279	51 771	29 977
Charges à répartir	1 814		1 814	2 584	2 584	838
Ecarts de conversion actif	4		4	53	53	0
TOTAL GENERAL	188 776	38 375	150 401	96 106	122 988	64 140

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/00 PASSIF

PASSIF (en milliers de F.)	31/12/00	31/12/99	31/12/99 proforma non audité	31/12/98
Capitaux propres				
Capital	1 575	1 575	1 575	1 575
Primes d'apport	5 990	5 990	5 990	5 990
Réserve légale	157	157	157	36
Autres réserves	12 767	9 062	9 062	3 352
Réserves consolidées	1 200	-454	497	-1 434
Résultat part du Groupe	14 520	8 642	10 286	8 793
Capitaux propres part du Groupe	36 209	24 972	27 567	18 312
Intérêts minoritaires (réserves)	936	356	588	2 805
Intérêts minoritaires (résultat)	455	149	207	544
Intérêts minoritaires	1 391	505	795	3 349
Provisions pour risques et charges	6 908	2 083	3 755	1 491
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 848	15 585	16 274	6 892
Emprunts et dettes financières divers	1 629	1 601	1 625	2 065
Total	19 477	17 186	17 899	8 957
Avances et acomptes reçus				
Dettes fournisseurs et rattachés	41 112	38 699	40 130	19 203
Dettes fiscales et sociales	20 086	10 430	12 457	11 461
Dettes diverses	25 156	2 230	20 385	1 363
Produits constatés d'avance				
Ecart de conversion passif	62	1		4
TOTAL GENERAL	150 401	96 106	122 988	64 140

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/00

(en milliers de F.)	31/12/00	31/12/99	31/12/99 proforma non audité	31/12/98
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	175 876	112 533	149 470	95 339
Production vendue de services	17 886	16 334	16 642	16 457
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	193 762	128 867	166 111	111 796
Production immobilisée				
Production stockée	-797	-615	-720	157
Subventions d'exploitation	228	190	342	
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	504	358	372	256
Autres produits	401	71	80	16
Transfert de charges exploitation	1 261	2 448	2 745	3 307
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	195 359	131 319	168 930	115 532
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	58 807	38 529	53 351	29 334
Variation de stock de marchandises	85	468	488	637
Achats consommés de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes	39 705	29 009	36 315	29 337
Impôts, taxes et versement assimilés	3 450	2 647	3 675	2 220
Salaires et traitements	41 461	28 513	36 105	25 701
Charges sociales	17 703	12 399	15 233	11 171
Dotations aux amortissements et provisions	6 175	4 041	5 125	3 489
Autres charges	165	116	371	86
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	167 551	115 722	150 663	101 975
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 808	15 597	18 267	13 557
Produits financiers	406	67	375	335
Charges financières	1 565	1 057	1 147	1 138
RESULTAT FINANCIER	-1 159	-990	-772	-803
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	26 649	14 607	17 495	12 754
Produits exceptionnels	166	657	1 205	541
Charges exceptionnelles	311	1 189	2 000	480
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-145	-532	-796	61
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	10 322	4 398	5 190	2 687
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES AVANT AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION	16 182	9 677	11 509	10 128
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence				
RESULTAT NET AVANT AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION	16 182	9 677	11 509	10 128
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	1207	886	1016	791
RESULTAT NET CONSOLIDE	14 975	8 791	10 493	9 337
Part des intérêts minoritaires	455	149	207	544
Part du groupe	14 520	8 642	10 286	8 793

CHIFFRES CLES en K€

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES	2000	1999
Chiffre d'affaires	29 538,88	19 645,65
Résultat d'exploitation	4 239,35	2 377,75
Résultat financier	-176,73	-150,92
Résultat courant avant impôt	4 062,62	2 226,82
Résultat exceptionnel	22,05	81,10
Résultat net consolidé	2 282,99	1 340,18
Résultat part du Groupe	2 213,62	1 317,46
BILAN CONSOLIDE ACTIF		
	2000	1999
Immobilisations incorporelles	7 256,30	4 266,65
Survaleurs	2 842,14	2 106,82
Immobilisations corporelles	2 278,79	1 215,11
Immobilisations financières	242,09	215,13
Total immobilisations	12 619,32	7 803,71
Actifs circulants et comptes de régularisation	10 309,20	6 847,50
Total Actif	22 928,52	14 651,21
BILAN CONSOLIDE PASSIF		
	2000	1999
Capitaux propres part du groupe	3 306,46	2 489,49
dont capital social	240,11	240,11
Résultat part du groupe	2 213,62	1 317,42
Intérêts minoritaires	212,03	76,99
Total des fonds propres	5 732,11	3 883,90
Provision pour risques et charges	1 053,18	317,51
Dettes	16 143,23	10 449,80
Total Passif	22 928,52	14 651,21

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE (en KF.)	31/12/00	31/12/99	31/12/98
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	14 520	8 642	8 794
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'exploitation			
- Part des minoritaires	455	149	543
- Dotations aux amortissements et provisions	7 386	4 988	4 324
- Reprises dotations amortissements et provisions	-602	-415	-260
- Plus et moins value des cession	115	47	-7
- Impôts différés	2 176	9	-402
Capacité d'autofinancement	24 050	13 420	12 992
Variation du besoin en fonds de roulement			
- Variation des frais financiers	-2	-19	-21
- Variation nette d'exploitation	-1 814	-1 882	-3 963
• Variation de stock	882	912	480
• Variation de charges à répartir	-807	-2 319	-305
• Variation de créances d'exploitation	-7 938	-3 776	-4 390
• Variation des dettes d'exploitation	6 049	3 301	252
- Variation nette hors exploitation	149	-983	456
• Charges et produits constatés d'avance	39	-927	418
• Pertes et gains de change	110	-56	38
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	22 383	10 536	9 464
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
- Acquisition immos incorporelles	-2 215	-2 304	-2 679
- Acquisition immos corporelles	-8 861	-3 479	-3 160
- Cessions immos corporelles et incorporelles	138	248	438
- Acquisitions immos financières	-179	-73	-86
- Cessions immos financières	124	2	15
- Trésorerie nette acquisition filiales	-11 000	-16 460	-1 378
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	-21 993	-22 066	-6 850
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
- Augmentation de capital			4 416
- Dividendes versés	-2 217	-2 166	-8
- Encaissements provenant d'emprunt	6 400	12 688	4 141
- Remboursements d'emprunt	-5 873	-5 415	-3 888
- Crédit sur acquisition de titres	8 375	12 804	
- Remboursements de crédit acquisition titres	-1 705	-1 060	
Flux de trésorerie provenant du financement	4 980	16 851	4 661
VARIATION DE TRÉSORERIE CALCULÉE	5 370	5 321	7 275
Trésorerie à l'ouverture	10 029	4 708	-2 567
Trésorerie à la clôture	15 399	10 029	4 708
VARIATION DE TRÉSORERIE CONSTATÉE	5 370	5 321	7 275

**ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDÉS**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31.12.2000

Préambule

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux textes en vigueur en France, et notamment à la loi du 3 janvier 1985 et aux décrets du 17 février 1986 et du 17 janvier 1990. Par ailleurs les comptes consolidés ont été établis en tenant compte des nouveaux textes réglementaires parus en 1999 et notamment le règlement CRC 99.02. Les changements significatifs sont:

- le nouveau principe de la juste valeur,
- la reconnaissance systématique des impôts différés,
- la comptabilisation de provision pour engagements de retraite.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 décembre 2000 porte sur 21 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 3.14.

Les variations de périmètre de l'exercice concernent l'acquisition de la société INDUSTAN (laquelle est propriétaire de 99,68 % du capital la société CFA) en janvier 2000, de la société AAC en juillet 2000, de la société ACA et de la société ROUBAUD CAO en octobre 2000.

Au cours de l'exercice 2000 la société LNA a absorbé la société IA, la société CRCA Royan a absorbé la société INA, enfin la société CCA Châteauroux a absorbé les sociétés CRS Poitiers, CRS Limoges, CRS Angoulême et CRCA Bourges. Ces fusions ont été réalisées avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.

Par ailleurs la société CRCA Royan a modifié sa dénomination sociale en devenant AUDIKA OUEST. De même la société CCA Châteauroux a modifié sa dénomination sociale en devenant AUDIKA CENTRE.

2. PERIMETRE, PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles AUDIKA détient, directement ou indirectement, le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles AUDIKA exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres actionnaires sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles AUDIKA exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'ensemble des sociétés intégrées a établi une situation arrêtée au 31 décembre 2000.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont restés identiques d'un exercice à l'autre et ont été appliqués de la même façon que pour les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 1999.

● Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif à leur coût d'acquisition. Seuls les fonds de commerce acquis à l'extérieur du groupe sont maintenus en consolidation. Les fonds de commerce sont valorisés selon des méthodes basées sur un pourcentage de chiffre d'affaires récurrent pondéré par des éléments qualitatifs selon les pratiques de notre profession.

Les fonds de commerce ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont éventuellement dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur historique. La valeur est déterminée en ayant recours au barème d'évaluation des fonds de commerce " optique " que nous considérons comme proches de notre activité et en tenant compte également des perspectives de rentabilité de ces fonds.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon les durées de vie suivantes :

- logiciels : 2 à 3 ans
- concessions : 5 ans

● Ecarts de première consolidation

Les écarts constatés lors de la première consolidation sont, lorsqu'ils correspondent à des éléments identifiables, affectés aux actifs concernés et amortis sur la durée de vie de ces actifs.

Les écarts positifs non affectés sont inscrits au poste écarts d'acquisition. Les écarts positifs non affectés sont amortis sur une durée de 20 ans, norme généralement admise par les différentes instances comptables. En outre, cette durée, fixée sous la responsabilité des dirigeants du Groupe, tient compte de la pérennité des fonds de commerce sous-jacents et du potentiel d'exploitation du marché de l'audition.

En effet, les caractéristiques de notre marché, notamment en terme de durée d'exploitation, de développement technologique et de conquête de nouvelles parts de marché, s'accroissent d'une vision à long terme des acquisitions de participations.

Cependant, si des circonstances particulières le justifient et notamment, une évolution négative d'indicateurs tels que le chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt, la réduction de l'écart d'acquisition est constatée, au-delà des amortissements prévus par le plan, par la constitution d'une provision pour dépréciation.

De la même façon, les écarts négatifs non affectés, inscrits en provisions pour risques et charges, sont repris sur une durée maximale de 20 ans.

● Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées de ces biens.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

NATURE	DUREE ⁽¹⁾
Agencements de Construction	10
Agencements et Installations	6 à 7
Matériel et outillage industriel	5
Mobilier de bureau	7
Matériel informatique	2 à 3

(1) exprimé en années

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location ou de crédit-bail présentant les caractéristiques d'une acquisition ont été retraités en actif immobilisé. Les principales incidences sur les comptes consolidés figurent en note 3.20.

● Stocks et travaux en-cours

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier, les frais de douane et de transport.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production, concourant à la production. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte donc pas de frais financiers, de frais commerciaux, de frais de recherche et développement, ni de coût de sous-activité conformément aux règles du plan comptable général.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

● Créances clients

Les ventes d'aides auditives sur mesure sont constatées en chiffre d'affaires à partir de la mise à disposition des aides auditives dans le centre de détail. Le délai entre la mise à disposition et la prise en possession effective par le client de la prothèse auditive est d'environ 10 jours.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant sur les créances litigieuses, contentieuses et irrécouvrables.

● Valeurs mobilières de placement

Les actions propres affectées à la régularisation du cours de bourse ou à l'attribution aux salariés dès l'origine, comptabilisées en valeurs mobilières de placement au bilan social, ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

Les autres valeurs mobilières figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice est inférieure au prix d'acquisition, il est constaté une provision pour dépréciation.

● Ecarts de conversion

Les écarts de valorisation des créances et des dettes en devises en fin d'exercice sont maintenus au bilan en écarts de conversion.

En cas de perte latente de change, une provision pour risques financiers d'un montant équivalent est constituée.

● Impôts différés

Les impôts différés sont calculés suivant les taux d'imposition connus à la date d'établissement des comptes consolidés (méthode du report variable). Le montant correspondant à une dette est provisionné en charge pour impôt différé. Le montant correspondant à une économie potentielle d'impôt est également comptabilisé.

Les informations sur les impôts différés comptabilisés et les déficits fiscaux reportables sont présentées en note 3.19.

Au 31 décembre 2000, les sociétés du groupe sont imposées au taux normal de 36,67%.

● Engagements de retraite

Le groupe AUDIKA a choisi d'opter pour la méthode préférentielle consistant à comptabiliser une provision pour indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salariés du groupe. L'impact, à l'ouverture, a été passé sur les réserves.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Données présentées en milliers de francs (KF).

3.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations incorporelles, sur l'exercice 2000 se décomposent de la manière suivante :

	Valeurs brutes	Amortissements
Valeurs au 01/01/2000	29 932	1 944
Variation de périmètre	18 680	0
Acquisitions et augmentations	2 215	1 828
Cessions et diminutions	-757	-1 300
Valeurs au 31/12/00	50 070	2 472

Les acquisitions de l'exercice concernent l'achat de fonds de commerce et droits au bail des magasins de détail (1 140 KF) et de logiciels techniques et de gestion (1 004 KF).

Le montant brut du poste " Fonds de commerce " s'élève à 45 363 KF et concerne principalement :

CENTRE AUDIOMETRIQUE	11 415 KF
CFA	9 207 KF
AUDIKA CENTRE	7 116 KF
AIDE AUDITIVE CONSEIL	5 462 KF
ELSTAR	4 137 KF
ROUBAUD CAO	3 544 KF
LNA	1 110 KF
AUTRES	3 372 KF
TOTAL	45 363 KF

Ces fonds de commerce ne font pas l'objet de provision pour dépréciation eu égard aux principes comptables et méthodes d'évaluation cités plus haut.

3.2 ECARTS D'ACQUISITION

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition sont les suivantes :

	31/12/00	31/12/99
Au 1er janvier de l'exercice	13 820	12 007
Ecarts d'acquisition de l'exercice (1)	6 030	2 699
Dotation aux amortissements	(-1 207)	(-886)
A la clôture de l'exercice (2)	18 643	13 820

(1) Les écarts d'acquisition (en KF) constatés sur l'exercice 2000 sont les suivants :

INDUSTAN	2 750
AIDE AUDITIVE CONSEIL	3 120
AIDE & CORRECTION AUDITIVE	160
Total	6 030

(2) Les principaux écarts d'acquisition en valeur nette(en KF) au 31/12/2000 sont les suivants:

CENTRE AUDIOMETRIQUE	3 197
AIDE AUDITIVE CONSEIL	3 042
INDUSTAN/CFA	2 612
SARFFA	2 318
LNA	1 973
AUDIKA OUEST	1 275
AUDISON	1 102
Total	15 519

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations corporelles, sur l'exercice 2000, se décomposent ainsi :

	Valeurs brutes	Amortissement
Valeurs au 01/01/2000	27 545	19 574
Variations de périmètre	7 381	4 685
Acquisitions/augmentations	8 861	4 119
Cessions/diminutions	980	519
Valeurs au 31/12/00	42 807	27 859

Les principales variations de l'exercice se répartissent de la manière suivante:

	Acquisitions	Cessions
Constructions	2 872	597
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 806	31
Autres immobilisations corporelles	11 564	352
Total	16 242	980

3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Valeurs brutes
Valeurs au 01/01/2000	1 397
Variations de périmètre	342
Augmentation	179
Diminutions nettes	-124
Valeurs au 31/12/00	1 794

Il s'agit principalement de dépôts et cautions versés.

3.5 VENTILATION DES CRÉANCES

	31/12/00	Echéances - 1 an	Echéances + 1 an
Créances clients	28 608	28 608	
Autres créances	12 332	12 332	
TOTAL	40 940	40 940	

3.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Valeurs brutes	Provisions
Valeurs au 01/01/2000	0	0
Variations de périmètre	942	0
Acquisitions	0	0
Cessions et diminutions	0	0
Valeurs au 31/12/00	942	0

Il s'agit de SICAV souscrites par la société CFA afin d'optimiser ses excédents de trésorerie structurels.

3.7 CHARGES À RÉPARTIR

Ce poste comprend principalement les frais de réalisation de quatre films publicitaires (654 KF), les frais d'acquisition des titres des sociétés entrées dans le périmètre du groupe avant le 1er janvier 2000 (496 KF), les frais relatifs aux acquisitions de fonds de commerce (396 KF), les frais concernant l'étude de notoriété effectuée par la SOFRES (146 KF) ainsi que les frais relatifs aux opérations de fusion réalisées au sein du groupe (123 KF). Ces frais sont amortis sur 3 ans.

3.8 ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Au 31/12/99	24 972
Variations liées aux changements de méthode	- 1 118
Distribution de dividendes	-2 165
Résultat 2000	14 520
Au 31/12/00	36 209

3.9 INTÉRÊTS MINORITAIRES

	Total Minoritaires
Au 31/12/99	505
Résultat de l'exercice 2000	455
Variations de périmètre	431
Valeurs au 31/12/00	1 391

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/00	31/12/99
Provisions pour risques	1 279	834
Provisions pour charges	1 654	
Provisions pour impôts différés passifs	3 975	1 249
Provisions pour écarts d'acquisition négatifs		
Total	6 908	2 083

Les provisions pour risques sont principalement constituées, d'une part de litiges concernant les sociétés SARFFA et SODAF (553KF) et d'autre part de la provision relative à l'extension de garantie (carte Avantages) pour 682 KF.

Les provisions pour charges concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble du Groupe. Ceux-ci sont calculés d'après les règles fixées par la convention collective pour l'ensemble du personnel. Le calcul tient compte de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

3.11 VENTILATION DES DETTES

	31/12/00	Echéance inférieure à 1 an	Echéance supérieure à 1 an inférieure à 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	19 477	6 523	12 325	629
Dettes d'exploitation	61 198	56 452	3 311	1 345
Dettes diverses	25 156	14 021	11 135	
Total	105 831	76 996	26 771	1 974

Les dettes d'exploitation à plus d'un an concernent le rééchelonnement des dettes de la société CFA issu du jugement de redressement judiciaire du 18/09/1997 dont la société a fait l'objet. Cette dette a été actualisée dans le cadre de la détermination de la juste valeur de la société.

Les dettes diverses concernent principalement le crédit vendeur négocié par AUDIKA lors des acquisitions relatives aux opérations de croissance externe (20 567 KF) ainsi que les dettes envers les anciens associés des sociétés acquises (4 209 KF). Il convient de noter que ces dettes ne sont pas productives d'intérêt et servent de garantie à la garantie de passif octroyée lors de l'acquisition.

3.12 RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/00	31/12/99
Produits financiers	181	10
Reprises sur provisions	99	6
Produits de cessions de VMP (nets)	115	11
Profits de change	11	40
Dotations aux amortissements et provisions	-5	-61
Charges d'intérêts	-1 319	-720
Pertes de change	-241	-276
Résultat financier	-1 159	-990

3.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/00	31/12/99
Produits sur opérations de gestion	25	289
Produits sur opérations en capital	138	249
Autres produits exceptionnels	1	67
Reprise de provisions et transferts de charges	2	52
Charges sur opérations de gestion	-47	-889
Charges sur opérations en capital	-253	-295
Autres charges exceptionnelles	-11	-5
Résultat exceptionnel	-145	-532

Les charges exceptionnelles concernent principalement la mise au rebut d'immobilisations du centre de Marseille consécutive au dégât des eaux intervenu en septembre 2000.

3.14 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Entreprises	Siège Social	N° SIREN	% d'intérêt 31.12.00	% de contrôle 31.12.00
AUDIKA	24, av. de Friedland 75008 Paris	31061238700053	Société mère	Société mère
SODAF	24, av. de Friedland 75008 Paris	33770918200055	99,60 %	99,60 %
SARFFA	24, av. de Friedland 75008 Paris	31495130200053	99,95 %	99,95 %
LNA, Laboratoire National de l' Audition	24, av. de Friedland 75008 Paris	30889577000011	99,18 %	99,18 %
IAB, Institut de l'Audition de Bretagne	48 rue du Château 29200 Brest	33462787400020	99,60 %	99,60 %
AUDIKA SUD	1 La Canebière 13001 Marseille	38847059300012	99,82 %	99,82 %
AUDIKA NORD	27 rue de Paris 59800 Lille	34837713600053	99,75 %	99,75 %
LRCPA, Laboratoire Rochelais de Correction et de Protection de l'Audition	41 rue Chef de Ville 17000 La Rochelle	33368325800011	50 %	50 %
IAV, Institut de l'Audition du Var	24 rue Gimelli 83000 Toulon	34077355500016	60 %	60 %
AUDIKA ALPES	14 bd Edouard Rey 38000 Grenoble	40415042700015	50 %	50 %
CRCA Montpellier, Centre Régional de Correction Auditive	11 rue des Trésoriers de la Bourse 34000 Montpellier	32625744100013	51 %	51 %
AUDIKA OUEST	10 avenue des Congrès 17200 Royan	38045033800013	100 %	100 %
CENTRE AUDIOMÉTRIQUE	24, av. de Friedland 75008 Paris	67203598700169	100%	100 %
AUDISON	2 rue Lazare Carnot 92140 Clamart	34502213100014	100 %	100 %
ELSTAR	45 avenue Marceau 75116 Paris	40373270400024	100 %	100 %
AUDIKA CENTRE	89 rue Grande 36000 Chateauroux	33779458000019	100 %	100 %
CFA	11 rue Jean Mermoz 75008 Paris	32299730500030	89,71%	99,68%
INDUSTAN AG	14 avenue Reverdil 1260 Nyon (SUISSE)		90%	90%
AIDE AUDITIVE CONSEIL	40 avenue J. Claussat 63400 Chamalieres	42085955500013	100%	100%
AIDE & CORRECTION AUDITIVE	7 place du Pontel 63600 Ambert	42400174100018	100%	100%
ROUBAUD CAO	7 avenue L. Delfieu 13400 Aubagne	31583226100020	100%	100%

Toutes ces sociétés sont consolidées par intégration globale au 31 décembre 2000

3.15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

	31/12/00
Effets escomptés non échus	226
Dettes garanties par des sûretés réelles	1 109
Total	1 335

Par ailleurs les protocoles relatifs aux acquisitions de l'exercice font état de clauses d' "earn-out" dont le montant est fonction d'objectifs de réalisation de chiffres d'affaires sur les 5 années suivant l'acquisition.

3.16 VENTILATION DE L'EFFECTIF À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	31/12/00	31/12/99
Cadres	97	65
Non Cadres	153	105
Total	250	170

3.17 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31/12/00	31/12/99
Ventes audio	188 469	123 254
Activités marketing	3 521	4 151
Activités de franchise	1 772	1 462
Total	193 762	128 867

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation des sociétés intégrées en 2000 sont respectivement de 32 634 KF et 14 657 KF.

3.18 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations totales brutes versées à l'équipe de Direction se sont élevées au titre de l'exercice 2000 à 4 887 347 Francs, en augmentation de 2,25 % par rapport à 1999.

3.19 INFORMATIONS SUR LA FISCALITÉ

L'impôt sur les sociétés correspond au cumul de l'IS des sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée calculée sur les décalages temporaires et les traitements de consolidation. La charge d'impôt différé constatée en résultat s'élève à 2 176 KF selon la répartition suivante :

- retraitements de consolidation :	168 KF
- différences temporaires :	368 KF
- déficits reportables :	1 640 KF

3.19.1 IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS

	31/12/00	31/12/99
Impôts différés actifs	4 454	2 432
Impôts différés passifs	-3 976	-1 249
Total	478	1 183

3.19.2 INFORMATIONS SUR LA FISCALITÉ DIFFÉRÉE

	31/12/00
Déficits fiscaux ordinaires reportables	0
Amortissements réputés différés	208
Total	208

3.20 INFORMATIONS SUR LE CRÉDIT-BAIL

	31/12/00	31/12/99
Immobilisations brutes	5 497	3 977
Amortissements cumulés	-4 331	-2 806
Immobilisations nettes	1 166	1 171

	31/12/00	31/12/99
Emprunt à moins d'un an	609	269
Emprunt à + 1 an et - 5 ans	541	812
Emprunt au titre du crédit-bail	1 150	1 081

3.21 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

4. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES PRO FORMA

Les comptes pro forma au 31/12/1999 ont été établis afin de rétablir un périmètre comparable à celui de l'exercice 2000.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Intégration globale de l'exercice 1999 de la société CFA, consolidée pour la première fois le 1er janvier 2000.
- Intégration des sociétés ELSTAR et AUDIKA CENTRE sur l'exercice 1999 complet, consolidées pour la première fois le 1er octobre 1999.
- Intégration de la société ROUBAUD CAO sur 3 mois (consolidé au 1er octobre 2000).
- Les sociétés AIDE AUDITIVE CONSEIL et AIDE ET CORRECTION AUDITIVE étant des sociétés très nouvellement créées, nous n'avons pas l'information nécessaire aux retraitements.
- Les indemnités de fin de carrière n'ayant pas été comptabilisées sur l'exercice précédent, nous les prenons en compte totalement en impactant les réserves dans les comptes pro forma 1999.

RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2000

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société AUDIKA établis en francs français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule de l'annexe qui expose les changements comptables résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly et à Paris, le 19 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES
Représenté par Alain PENANGUER

S.A. EXCOM
Représenté par Christian GERMANI

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 31/12/00 ACTIF

ACTIF (en Francs)	31/12/00			31/12/99	31/12/98
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	27 861	26 872	989	10 276	19 563
Concessions, brevets, licences					
Fonds commercial					
Avances et acomptes					
Autres	415 602	50 359	365 243	5 304	0
Total	443 463	77 231	366 232	15 580	19 563
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	111 550	35 828	75 722	86 877	98 032
Installations techniques, matériel et outillages industriels					533
Autres immobilisations corporelles	1 109 732	467 018	642 714	476 173	476 701
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes					
Total	1 221 282	502 846	718 436	563 050	575 266
Immobilisations financières					
Autres titres de participation	55 801 005		55 801 005	39 541 005	20 591 005
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	233 684		233 684	167 136	163 520
Total	56 034 689		56 034 689	39 708 141	20 754 525
TOTAL	57 699 434	580 077	57 119 357	40 286 771	21 349 354
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés	8 303 396	22 235	8 281 161	11 669 607	6 571 179
Autres créances	5 027 307		5 027 307	1 101 208	276 249
Valeurs mobilières de placement				478 951	417 336
Disponibilités	3 917 984		3 917 984	2 552 624	825 966
Charges constatées d'avance	323 405		323 405	394 086	325 937
TOTAL	17 572 092	22 235	17 549 857	16 196 476	8 416 667
Charges à répartir	1 652 171		1 652 171	2 346 760	697 267
Ecarts de conversion actif					
TOTAL GENERAL	76 923 697	602 312	76 321 385	58 830 007	30 463 288

BILAN AU 31/12/00

PASSIF

PASSIF (en Francs)	31/12/00	31/12/99	31/12/98
Capitaux propres			
Capital	1 575 000	1 575 000	1 575 000
Primes d'apport	5 989 756	5 989 756	5 989 756
Réserve légale	157 500	157 500	36 000
Autres réserves	12 767 069	9 062 156	3 351 584
Report à nouveau		5 848	
Résultat de l'exercice	5 730 581	5 864 421	7 564 572
Capitaux propres	26 219 906	22 654 681	18 516 912
Provisions pour risques et charges	0	10 000	
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 874 478	13 344 817	2 652 371
Emprunts et dettes financières divers	4 132 804	2 149 694	519 987
Total	19 007 282	15 494 511	3 172 358
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et rattachés			
	5 802 852	3 370 047	2 412 842
Dettes fiscales et sociales			
	4 226 195	3 222 805	3 474 478
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés			
	20 729 546	13 901 887	2 797 998
Dettes diverses			
	335 604	176 076	88 700
Produits constatés d'avance			
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL	76 321 385	58 830 007	30 463 288

COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/00

(en Francs)	31/12/00	31/12/99	31/12/98
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	35 113 071	28 304 999	27 027 715
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	35 113 071	28 304 999	27 027 715
Production immobilisée			
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	468 343	2 174 442	3 074 731
Autres produits	21 423	51 716	618
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	35 602 837	30 531 157	30 103 064
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats consommés de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes	16 531 293	14 238 523	15 132 030
Impôts, taxes et versement assimilés	549 193	799 428	487 720
Salaires et traitements	6 735 907	6 215 579	5 904 500
Charges sociales	3 047 421	2 759 047	2 616 142
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 312 929	585 952	129 808
Dotations aux provisions sur actif circulant		28 935	327 347
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	63 462	11 802	10 142
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	28 240 205	24 639 266	24 607 689
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 362 632	5 891 891	5 495 375
Produits financiers	1 980 770	1 805 595	2 452 355
Charges financières	846 446	323 118	336 599
RESULTAT FINANCIER	1 134 324	1 482 477	2 115 756
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 496 956	7 374 368	7 611 131
Produits exceptionnels	40 000	23 600	937 200
Charges exceptionnelles	16 648	17 722	15 267
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 352	5 878	921 933
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	2 789 727	1 515 825	968 492
RESULTAT NET	5 730 581	5 864 421	7 564 572

**ANNEXE AUX COMPTES
SOCIAUX**

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31.12.00

A - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises en France.

II - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les concessions et droits similaires sont valorisés au coût d'acquisition. Ils comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur une durée de 24 mois.

III - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont :

NATURE	DUREE ⁽¹⁾	MODE ⁽²⁾
Aménagements des constructions	10	L
Equipements	4	L
Agencements & installations	6 à 7	L
Matériel de transport	2 à 5	L
Matériel de bureau et informatique	2 à 5	L
Mobilier de bureau	4 à 7	L

(1) Exprimée en années

(2) L : linéaire

IV - TITRES DE PARTICIPATION

Les titres sont enregistrés au prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire estimée est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

Au 31 décembre 2000, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée. Les filiales pour lesquelles la quote-part de capitaux propres est inférieure à la valeur historique des titres ont un fonds de commerce au moins égal à cet écart, non valorisé dans leurs comptes.

V - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

B - NOTES SUR LE BILAN

I - VARIATION DES IMMOBILISATIONS (en KF)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au 31.12.99	Augmentation	Diminution	Montant brut au 31.12.00
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	28			28
Concessions	7	409		415
TOTAL	35	409		443
Immobilisations corporelles				
Constructions	111			111
Equipements				
Agencements	167	20		187
Matériel de transport		28		28
Matériel de bureau	622	273		895
TOTAL	900	321		1 221
Immobilisations financières				
Titres de participation	39 541	16 260		55 801
Autres immobilisations financières	167	96	29	234
TOTAL	39 708	16 356		56 035
TOTAL GENERAL	40 643	17 086	29	57 699

II - VARIATION DES AMORTISSEMENTS (en KF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant brut au 31.12.99	Dotations	Reprise	Montant brut au 31.12.00
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	17	10		27
Concessions	1	49		50
TOTAL	18	59		77
Immobilisations corporelles				
Constructions	24	11		36
Equipements				
Agencements	41	25		65
Matériel de transport		3		3
Matériel de bureau	273	126		399
TOTAL	338	165		503
TOTAL GENERAL	356	224		580

III - TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en F)

La société consolide la totalité des filiales ci-dessous par intégration globale.

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Montant des cautions et avals donnés par la Société**	Dividendes versés
SARFFA	425 000	7 207 295	99,95%	7 300 395	7 300 395	96 019 010	4 365 848		1 486 800
SODAF	50 000	6 526 404	99,60%	1 494 000	1 494 000	14 185 368	1 155 238		298 800
LNA	64 750	1 640 992	99,18%	2 529 539	2 529 539	27 097 005	382 240	325 000	
IAB	50 000	-163 708	99,60%	3	3	3 016 945	43 790		
AUDIKA SUD	110 000	1 186 229	99,82%	1 205 050	1 205 050	11 935 958	-16 133		
AUDIKA NORD	920 000	1 182 360	99,75%	820 017	820 017	7 704 161	537 499		
LRCPA	50 000	-203 112	50,00%	1	1	1 497 567	-131 490		
IAV	50 000	197 492	60,00%	30 000	30 000	5 492 439	108 897		
AUDIKA ALPES	50 000	730 939	50,00%	25 000	25 000	2 569 046	251 480		50 000
CRCA Montpellier	50 000	176 840	51,00%	300 000	300 000	3 123 345	34 903		
AUDIKA OUEST	130 000	1 101 009	100,00%	600 000	600 000	7 175 741	345 060		
CENTRE AUDIO	1 032 000	5 678 649	100,00%	10 265 000	10 265 000	23 107 543	652 253	350 000	
AUDISON	50 000	340 958	100,00%	1 378 000	1 378 000	1 624 506	2 863		
ELSTAR	250 000	133 837	100,00%	2 450 000	2 450 000	8 323 016	24 739		
AUDIKA CENTRE	360 500	5 475 323	100,00%	10 900 000	10 900 000	21 201 005	1 267 390		
INDUSTAN	500 000*	-247 595*	90,00%	7 500 000	7 500 000	0	-108 320		
AAC	3 647 000		100,00%	7 000 000	7 000 000	6 541 175	98 428		
ACA	52 477		100,00%	375 000	375 000	1 318 890	-68 684		
ROUBAUD CAO	500 000	1 619 164	100,00%	1 385 000	1 385 000	8 475 117	357 833		
TOTAL				55 801 005	55 801 005			675 000	1 835 600

* en CHF

** Aucun prêt n'a été accordé par AUDIKA.

IV - CHARGES A REPARTIR

Ce poste comprend essentiellement les frais d'acquisition des titres de participation (998 282 F) et les frais de réalisation de 4 films publicitaires (653 889 F). Ces charges sont amorties sur 3 ans.

V - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (en F)

Actions	Nombre de titres	Valeur Nominale	Total
Ordinaires	787 500	2	1 575 000
Total	787 500	2	1 575 000

VI - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en KF)

	31/12/99	Affectation résultat	Augmentation de capital	31/12/00
Capital	1 575			1 575
Prime de fusion	5 990			5 990
Réserve légale	158			158
Autres réserves	9 062	3 705		12 767
Report à nouveau	6	(6)		
Dividendes		2 165		
Résultat exercice	5 864	(5 864)		5 730
TOTAL	22 655			26 220

VII - ETAT DES PROVISIONS (EN KF)

Provisions inscrites au bilan	Montant net au 31.12.99	Dotations	Reprises	Montant net au 31.12.00
Pour risques & charges	10		10	0
Pour dépréciation : comptes clients et valeurs mobilières	67		45	22
TOTAL	77		55	22

C - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

I - CHIFFRE D'AFFAIRES (en KF)

ACTIVITE	31.12.00	31.12.99	31.12.98
Publicité	18 950	15 214	16 016
Management	7 368	6 622	6 105
Comptabilité	2 639	2 612	2 450
Divers	6 156	3 857	2 457
TOTAL	35 113	28 305	27 028

II - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES (en KF)

RESULTAT	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	8 497	2 781	5 716
Exceptionnel	23	9	14
Total	8 520	2 790	5 730

(1) La Société est imposée au taux normal de 36,67%

III - REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

La communication de cette information conduirait à individualiser les sommes versées aux organes de direction. Il est donc fait mention des sommes versées aux 5 personnes les mieux rémunérées. Le montant des sommes versées au cours de l'exercice clos le 31/12/00 aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève à 4 428 670 Francs.

D - AUTRES INFORMATIONS

I - ECHEANCES DES DETTES (en KF)

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 & 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataires conv.				
E&D étab. crédit à 1 an max.	56	56		
E&D étab. crédit à + de 1 an	14 818	4 715	10 103	
Emprunts & dettes fi. diverses				
Fournisseurs & comptes ratt.	5 803	5 803		
Personnel & comptes ratt.	381	381		
Sécurité sociale & autres org.	781	781		
Impôts sur les bénéfices	1 274	1 274		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 729	1 729		
Obligations cautionnées				
Autres I & T et assimilés	60	60		
Dettes sur immobilisations	20 730	13 746	6 984	
Groupe & associés	4 133	4 133		
Autres dettes	336	336		
Dette rep. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Totaux	50 101	33 014	17 087	

II - ECHEANCES DES CREANCES (en KF)

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à part.			
Prêts			
Autres immo. financières	234		234
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	8 303	8 303	
Créances rep. de titres prêtés			
Personnel & cptes rattachés	23	6	17
Sécurité sociale & autres organismes			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	41	41	
Autres I & T			
Divers			
Groupe & associés	4 658	1 196	3 462
Débiteurs divers	305	305	
Charges constatées d'avance	323	323	
Totaux	13 362	12 518	844

III - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES (EN KF)

POSTES	ENTREPRISES LIEES
Immobilisations Financières	
- Titres de participation	55 801
Créances	
- Créances clients & rattachés	7 159
- Autres créances	4 685
Dettes	
- Dettes fournisseurs & rattachés	
- Comptes courants financiers	4 133
- Autres dettes	334
Produits financiers	
- Revenus de participation	1 836

IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Dettes garanties par des sûretés réelles au 31 décembre 2000 : 675 KF

- Engagements en matière de retraite (hors charges sociales) : 467 KF

Les indemnités de départ en retraite sont calculées d'après les règles fixées par la convention collective pour l'ensemble du personnel. Le calcul tient compte de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

- Informations en matière de crédit bail (KF) :

	Valeur d'origine (TTC)	Redevance restant à payer (TTC)	Prix d'achat résiduel (TTC)
Autres immobilisations corporelles	548	215	33

V- VENTILATION DE L'EFFECTIF

CATEGORIE	31/12/00	31/12/99
Cadres	8	7
Non cadres	9	9
TOTAL	17	16

VI - PRODUITS A RECEVOIR (en KF)

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/00
Créances	
- Clients, factures à établir	4 230
- Fournisseurs, avoirs à recevoir	304
- Etat, produits à recevoir	
TOTAL	4 534

VII - CHARGES A PAYER (en KF)

CHARGES A PAYER	31/12/00
Banques	
- Intérêts à payer	2
Fournisseurs	
- Factures à recevoir	238
Clients	
- Avoirs à établir	334
Dettes sociales & fiscales	
- Personnel	321
- Organismes sociaux	141
- Etat	131
TOTAL	1 167

RÉSULTATS FINANCIERS
DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DES
5 DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135, et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

(en milliers de Francs, sauf indication contraire)

	31/12/96	31/12/97	31/12/98	31/12/99	31/12/00
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en F)	250 000	360 000	1 575 000	1 575 000	1 575 000
Nombre d'actions	25 000	36 000	787 500	787 500	787 500
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (en KF)					
Chiffre d'affaires H.T.	19 441	21 381	27 028	28 305	35 113
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 545	961	8 990	7 995	9 833
Impôt sur les bénéfices	266	29	968	1 516	2 790
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 106	818	7 564	5 864	5 731
Résultat distribué	-	-	1 727	2 170	3 978
RESULTATS PAR ACTION (en Francs)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	51,15	25,88	10,19	8,23	8,94
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	44,24	22,72	9,61	7,45	7,28
Dividende distribué à chaque action	-	-	2,20	2,76	5,05
PERSONNEL (en KF)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	15	15	16	17
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 114	6 004	5 898	6 210	6 729
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 235	2 250	1 917	1 992	2 180

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES COMPTES SOCIAUX

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUDIKA établis en Francs Français tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les compte annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly et à Paris, le 19 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES
Représenté par Alain PENANGUER

S.A. EXCOM
représenté par Christian GERMANI

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**RAPPORT SPÉCIAL DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR
LES COMPTES SOCIAUX**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

A - Facturation de commissions à SARFFA

Votre société a facturé à la société SARFFA une commission sur vente de prothèses de 3 977 100 Francs hors taxes au titre de l'exercice 2000.

B - Facturation d'une participation publicitaire à SARFFA

Votre société a facturé à la société SARFFA une participation à la conception des imprimés publicitaires pour 404 991 Francs hors taxes au titre de l'exercice 2000.

C - Caution accordée en faveur de LNA

Votre société a accordé une caution de 432 245 Francs à la BNP au bénéfice de la société LNA.

D - Caution accordée en faveur de CRCA Montpellier

Votre société a accordé une caution de 58 888 Francs à la BNP au bénéfice de la société CRCA Montpellier.

E - Caution accordée en faveur de Centre Audiométrique

Votre société a accordé une caution de 365 815 Francs à la BNP au bénéfice de la société Centre Audiométrique.

F - Caution accordée en faveur de Audika Sud

Votre société s'est porté caution pour Audika Sud envers les propriétaires concernant le paiement des loyers sis à Nice (06), 5 ter rue de Russie au bénéfice de la société Audika Sud.

G - Facturation par votre société de prestations administratives

SOCIÉTÉS	MONTANT HT
SARFFA	880 000
LNA	332 000
SODAF	312 000
IAV	86 000
AUDISON	50 000
AUDIKA NORD	111 000
IAB	71 000
AUDIKA ALPES	26 000
CRCA MONTPELLIER	71 000
AUDIKA SUD	196 000
LRCPA	46 000
CENTRE AUDIOMÉTRIQUE	326 000
CRCA ROYAN	127 000
Total	2 634 000

H - Facturation par votre société de prestations de management

SOCIÉTÉS	MONTANT HT
SARFFA	3 360 000
SODAF	924 000
AUDIKA SUD	606 000
IAB	162 000
LNA	648 000
AUDIKA NORD	354 000
CRCA ROYAN	264 000
AUDISON	54 000
AUDIKA CENTRE	600 000
LRCPA	36 000
CENTRE AUDIOMÉTRIQUE	360 000
Total	7 368 000

I - Facturation d'une contribution à la communication nationale à SARFFA

Votre société a facturé à la société SARFFA une contribution à la communication nationale pour 7 137 239 Francs hors taxes au titre de l'exercice 2000.

J - Facturation d'une contribution à la communication nationale à SODAF

Votre société a facturé à la société SODAF une contribution à la communication nationale pour 1 153 150 Francs hors taxes au titre de l'exercice 2000.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly et à Paris le 19 avril 2001.

Les Commissaires aux Comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES
Représenté par Alain PENANGUER

S.A. EXCOM
Représenté par Christian GERMANI

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**RENSEIGNEMENTS
DE CARACTÈRE
GÉNÉRAL CONCERNANT
L'ÉMETTEUR
ET LE CAPITAL**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination Sociale

AUDIKA.

Dépôt de l'acte

Le 7 juillet 1977.

Siège social

24, Avenue de Friedland - 75008 PARIS.

Durée de vie

Jusqu'au 4 août 2076, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967.

Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet en France et à l'étranger :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères dont l'activité est celle d'achat, de vente, promotion, import, export, distribution, fabrication, réparation de prothèses auditives et tous accessoires ainsi que celle de franchisage.

Toutes prestations de services dans le cadre de l'animation de l'activité des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autre, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers.

La promotion, la création et le développement d'entreprises commerciales et industrielles.

L'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation de tous bureaux, boutiques, ateliers et usines rentrant dans le cadre de cette activité, ou de toutes activités connexes. Elle aura en outre, la possibilité d'agir en qualité d'agent commercial.

La prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de toutes licences ou brevets ou marques de fabriques entrant dans l'objet de la société.

L'activité d'agence de publicité.

La prise d'intérêts par voie d'apports, fusion, participation, souscription d'actions, de parts, ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et en général dans toutes entreprises, commerce ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts.

La cession, soit par voie d'apports, soit contre espèces à des particuliers ou à des sociétés créées ou à créer, de tout ou partie de l'actif de la société.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que toutes opérations de location ou de sous-locations.

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participations, groupement d'intérêt économique.

Registre du commerce et des sociétés

R.C.S. PARIS B 310 612 387 (77 B05580).

Code NAF

523C.

Affectation et répartition des bénéfices

(articles 41 et 42 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social et reprend son cours si la réserve vient d'être entamée.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut prélever toutes sommes, soit pour être distribuées aux actionnaires, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle dispose, en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale fixe les modalités de mise en paiement des dividendes, à défaut, ces modalités sont fixées par le Conseil d'Administration. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant sur requête, à la demande du Conseil d'Administration.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées générales

(articles 26-38 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les Procès Verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Franchissements de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de droits de vote ou du capital prévus par la loi 1/20ème, 1/10ème, 1/5ème, 1/3, 1/2, 2/3 doivent être déclarés par tout actionnaire auprès du Conseil des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur. Les déclarations doivent être faites dans un délai de quinze jours de bourse à la société.

Les statuts (article 15) prévoient un seuil déclaratif supplémentaire chaque fois qu'un seuil correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote sera franchi.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du Président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de la COB, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans, de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine d'AUDIKA et de ses filiales.

Achat par la société de ses propres actions en vue de réguler le cours de bourse

L'Assemblée Générale du 30/05/2000 a autorisé la société à opérer en bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de commerce et des règlements de la Commission des Opérations de Bourse, sur ses propres actions en vue de régulariser son marché.

Nous rappelons que les opérations effectuées à ce titre devaient être réalisées à un prix maximum d'achat de 80 euros et minimum de vente de 30 euros dans la limite de 10 % du capital et sur une période de 18 mois à compter du 30 mai 2000. Le détail des opérations effectuées par la société sur ses propres actions intervenues au cours de l'exercice 2000 est présenté en page 12 du présent rapport financier.

Au 1er avril 2001, la société ne détient aucune action AUDIKA.

Consultation des documents sociaux, comptables et juridiques

Les statuts, Procès Verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés à la Direction Générale de la société : 24, Avenue de Friedland, 75008 PARIS.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Capital social (article 6 des statuts)

Le capital social s'élève à 1 575 000 F. divisé en 787 500 actions de 2 F. entièrement libéré après réalisation de l'augmentation de capital de 75 000 F. décidée par le Conseil d'Administration du 28 avril 1998.

Toutes les actions sont de même catégorie.

Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

Capital autorisé non émis

Le Conseil d'Administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/1998 et ce, pour une durée maximale de 60 mois, à augmenter le capital jusqu'à concurrence d'une somme de 500 000 F pour le porter au montant maximum de 2 075 000 F, en une ou plusieurs fois soit en numéraire, avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserve et attribution gratuite d'actions.

Pacte d'actionnaire

Néant

Nantissement d'actions

Néant

Évolution du capital de AUDIKA depuis la création

Date	Nature des opérations	Augmentation du capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
7.07.1977	Création de la société	100 000	-	1 000	100	100 000
26.11.1984	Augmentation de capital	150 000	-	2 500	100	250 000
31.12.1997	Fusion-absorption avec l'Européenne de l'audition	110 000	1 649 102	3 600	100	360 000
31.12.1997	Division du nominal par 10	-	-	36 000	10	360 000
23.01.1998	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 140 000	-	150 000	10	1 500 000
27.04.1998	Division du nominal par 5	-	-	750 000	2	1 500 000
26.05.1998	Augmentation de capital concomitante à l'introduction	75 000	7 387 500	37 500	2	1 575 000

Répartition du capital et des droits de vote au 01.04.01

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Alain TONNARD	212 729	27,01	268 829	29,47
Jean-Claude TONNARD	212 729	27,01	268 829	29,47
Philippe LANGZAM	36 333	4,61	48 833	5,35
Public	325 709	41,37	325 709	35,71
Total	787 500	100 %	912 200	100 %

A la connaissance de la société, aucun actionnaire public ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il n'y a pas eu de franchissement de seuil et donc de modification significative dans la répartition du capital.

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 1997, qu'un dividende de 2,20 francs / 0,34 euros (hors avoir fiscal) a été distribué au titre de l'exercice 1998, et qu'un dividende de 2,75 francs / 0,42 euros (hors avoir fiscal) a été distribué au titre de l'exercice 1999, soit un montant total de 2.165.625 francs.

**RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT
L'HISTORIQUE DE
AUDIKA**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE DE AUDIKA

- 1976** Jean-Claude TONNARD prend conscience du potentiel de croissance du marché de la correction auditive alors qu'il occupe un poste à responsabilités chez le premier fabricant mondial d'aides auditives. Avec l'aide de son frère, il monte un projet ambitieux qui consiste à structurer un réseau de centres de correction auditive sur un marché constitué exclusivement d'audioprothésistes indépendants.
- 1977** Ensemble, Jean-Claude et Alain TONNARD créent une centrale d'achats, la SARFFA, tout en introduisant en parallèle dans ce métier les premières bases d'une communication grand public et médicale structurée.
- 1978** Introduction en France de l'OTOMETRIE qui bouleverse l'approche de l'appareillage en introduisant la notion de seuil de confort.
- 1979** Commercialisation en France des premiers intra auriculaires qui représentent aujourd'hui près de 50 % des ventes d'AUDIKA.
- 1983** Lancement de la première campagne nationale de publicité.
- 1985** Les dirigeants d'AUDIKA renforcent les moyens d'action et de développement du réseau en lui donnant les règles et le mode de fonctionnement d'une franchise.
- 1988** Mise au point et intégration sur l'ensemble du réseau d'un logiciel d'appareillage spécifique apportant une exploitation élargie et informatisée de la base Otométrique.
- 1990** Création de l'enseigne AUDIKA qui est reprise par l'ensemble du réseau. Le groupe diffuse son premier film publicitaire à la télévision.
- 1991** Introduction en France des premiers appareils multi-canaux dont la technologie constitue la base des nouveaux produits d'aujourd'hui.
- 1993** AUDIKA prend une participation de 50 % dans le capital de la société Centre Audiométrique, filiale du répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine (au travers de sa filiale spécialisée Investipharm) facilitant ainsi le développement de son implantation dans l'Est de la France et dans la région toulousaine.
- 1995** La centrale d'achats est transférée dans de nouveaux locaux afin de développer l'activité d'assemblage des aides auditives sur mesure ainsi que les services techniques nécessaires au réseau.
- 1996** Philippe LANGZAM, Directeur Commercial depuis 1994, prend une participation de 10 % dans le capital d'AUDIKA.
- 1997** AUDIKA a 20 ans et transfère ses locaux administratifs et commerciaux ainsi que ceux du centre de formation et de correction auditive pilote, en un seul site proche de l'Etoile, au 24, Avenue de Friedland à Paris 8ème.

1998 AUDIKA confirme sa position de numéro 1 français de la correction auditive avec un chiffre d'affaires de 96,8 MF en 1997 (Sources : Etats financiers de la concurrence).

Introduction d'AUDIKA au Second Marché de la Bourse de Paris le 26 mai 1998 dans le cadre d'une demande de 78 fois l'offre et mise en place immédiate d'une politique de croissance par acquisition (2 acquisitions dès le 2ème semestre).

1999 Le franchissement d'une étape décisive pour AUDIKA.

L'exercice a été marqué par la réorientation de la stratégie de développement du groupe qui a complété le maillage du territoire national par la mise en place d'une politique de croissance externe avec d'ores et déjà 4 acquisitions réalisées dont 2 extrêmement significatives (une chaîne régionale du centre de la France et Elstar).

Par ailleurs, le second semestre a vu le réel démarrage des ventes de produits numériques 3ème génération qui, appuyé d'une forte communication, contribue très largement à une meilleure acceptation de l'aide auditive ainsi qu'à sa banalisation, à l'image des lunettes.

2000 Soutenue par une communication nationale grand media, l'accélération de la croissance s'est poursuivie au cours de l'année 2000. Audika enregistre un chiffre d'affaires de 29,5 M€ (193,8 MF), en hausse de + 50,4%, dont 10,3% par croissance interne et 40,1% par croissance externe. Les nouvelles normes de consolidation adoptées en 2000, conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (règlement 99.02 du CRC), ont eu un impact négatif de 0,2 M€ (1,5 MF) sur le résultat net part de Groupe qui progresse de 68% à 2,2 M€ (14,5 MF). A normes comptables comparables avec l'exercice 1999, il atteint 2,4 M€ (16 MF), soit une progression de 86%. Au total sur l'année 2000, Audika a réalisé 4 acquisitions (26 centres), créé 8 nouveaux centres et intégré 3 centres franchisés. Pour accompagner cette forte croissance, le Groupe a renforcé ses structures en intégrant 29 nouveaux audioprothésistes et en commençant l'intégration de responsables régionaux. Audika détient à fin 2000 10% de part de marché.

Tout cela a concouru au doublement de la notoriété spontanée d'Audika qui est la 1ère enseigne citée spontanément avec une notoriété globale de 30% (Sondage IFOP).

**RÉSOLUTIONS VOTÉES A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE DU 30 MAI 2001**

Audika

Société Anonyme au capital de 1.575.000 francs
Siège social : 24, avenue de Friedland
75008 PARIS
310 612 387 R.C.S. PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS VOTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2001

I – RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, approuve tels qu'ils lui sont présentés les comptes dudit exercice se soldant par un bénéfice net de 5.730.581,35 Francs.

L'Assemblée Générale approuve également les comptes consolidés.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle donne en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 5.730.581,35 Francs de la manière suivante :

- aux AUTRES RESERVES	1.753.706,35 Francs
- aux Actionnaires à titre de DIVIDENDES	3.976.875,00 Francs,
à savoir	606.270,69 euros,

soit un dividende hors avoir fiscal de 5,05 F par action, à savoir 0,76987 euros par action.

La distribution sera effectuée le 15 juin 2001.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercices	Dividendes par action	Avoirs fiscaux	
		Personne physique	Personne morale
1999	2,75 F	1,375 F	1,10 F
1998	2,20 F	1,10 F	0,99 F
1997	Néant	Néant	Néant

TROISIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION – L'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les amortissements excédentaires qui ont été réintégrés dans le calcul du résultat fiscal conformément à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 40.771 Francs et ayant donné lieu à un impôt de 14.951 Francs.

CINQUIEME RESOLUTION – L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, à acheter des actions de la société en vue, par ordre de priorité, de :

- l'achat et la vente d'actions en fonction des situations de marché,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations financières ou d'acquisitions,
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la Société ou à ceux de ses filiales.

Ces achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la société ressortant à ce jour à un total de 78.750 actions.

Elle décide que :

- le prix à payer par la Société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur à 130 euros par action,
- le prix de vente ne pourra être inférieur à 60 euros par action.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Cette autorisation, qui remplace et annule l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2000 au titre de sa 6ème résolution, restera valable pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président.

II – RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION – L'Assemblée Générale décide d'exprimer en euros le capital de la société à compter de la présente assemblée et, à cette fin, décide d'augmenter le capital social d'une somme de 5.856,37 francs par incorporation au capital de pareille somme prélevée sur le compte AUTRES RESERVES et élévation de la valeur nominale des actions ;

Par suite de cette augmentation, le capital est ainsi porté de 1.575.000 francs à 1.580.856,37 francs ;

Puis l'Assemblée Générale décide de convertir le capital en euros par application du taux officiel de conversion soit 6,55957. Par suite, le capital est ainsi de 241.000 euros.

Compte tenu de la nouvelle valeur nominale par action obtenue après augmentation, l'Assemblée Générale décide de supprimer la mention de la valeur nominale dans les statuts de la société.

SEPTIEME RESOLUTION – L'Assemblée Générale, par suite de la résolution qui précède, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il a été apporté à la société :

1/ Lors de la constitution une somme en numéraire de CENT MILLE FRANCS, ci	100.000,00 frs
2/ Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 1984 une somme de CENT CINQUANTE MILLE FRANCS , ci	150.000,00 frs
3/ Lors de la fusion-absorption avec la société L'EUROPEENNE DE L'AUDITION aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1997 Le capital a été augmenté de CENT DIX MILLE FRANCS, ci	110.000,00 frs
4/ Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 1998 Le capital a été augmenté d'une somme UN MILLION CENT QUARANTE MILLE francs par incorporation de réserves, ci	1.140.000,00 frs
5/ Le Conseil d'Administration du 26 mai 1998 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire d'une somme de 75.000 francs décidée par le Conseil d'Administration du 28 avril 1998 sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1998 ci,	75.000,00 frs
6/ Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2001, le capital a été augmenté d'une somme de CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE SIX FRANCS et TRENTE SEPT CENTIMES, ci	5.856,37 frs
TOTAL égal au montant du capital social, soit : UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT CINQUANTE SIX FRANCS ET TRENTE SEPT CENTIMES, ci	1.580.856,37 frs
Soit DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE EUROS	soit 241.000 €

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE (241.000) EUROS divisé en SEPT CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS (787.500) ACTIONS.

HUITIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

ORGANES
D'ADMINISTRATION,
DE DIRECTION,
DE CONTRÔLE
ET D'INFORMATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Alain TONNARD

En qualité d'Administrateur

Nommé pour la première fois le 28 janvier 1977.

Renouvelé le 15 mai 1998.

pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En qualité de Président Directeur Général

Nommé le 30 mai 2000

pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Monsieur Jean-Claude TONNARD

En qualité d'Administrateur

Nommé pour la première fois le 28 janvier 1977.

Renouvelé le 20 juin 1998

pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En qualité de Directeur Général

Nommé le 30 mai 2000

pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Monsieur Philippe LANGZAM

En qualité d'Administrateur

Nommé pour la première fois le 23 janvier 1998

pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Renouvelé le 15 mai 1998

pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois au cours de l'année 2000.

Audika

Société Anonyme au capital de 1.575.000 francs
Siège social : 24, avenue de Friedland
75008 PARIS
310 612 387 R.C.S. PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 30 MAI 2001

FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES

NOM	RAISON SOCIALE	FONCTION
Jean-Claude TONNARD	AUDIKA NORD S.A.	Administrateur
	ELSTAR S.A.	Administrateur
Alain TONNARD	AUDISON TECHNIQUES NOUVELLES S.A.R.L.	Gérant
	S.A.R.F.F.A S.A.R.L.	Gérant
	LABORATOIRE NATIONAL	
	DE L'AUDITION S.A.R.L.	Gérant
	SODAF S.A.R.L.	Gérant
	INSTITUT DE L'AUDITION	
	DE BRETAGNE S.A.R.L.	Gérant
	AUDIKA SUD S.A.R.L.	Gérant
	SCI IMTON	Gérant
	SCI JURA	Gérant
	AUDIKA NORD S.A.	Président Directeur Général
	E.U.R.L. CENTRE	
	AUDIOMETRIQUE	Gérant
	AUDIKA CENTRE E.U.R.L.	Gérant
	ELSTAR S.A.	Président Directeur Général
	AIDE AUDITIVE CONSEIL S.A.S.	Président
	AIDE & CORRECTION AUDITIVE S.A.R.L.	Gérant
CFA S.A.R.L.	Gérant	
ROUBAUD CAO S.A.R.L.	Gérant	
Philippe LANGZAM	ELSTAR S.A.	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

EXCOM représenté par Christian GERMANI nommé en renouvelé le 27 avril 1996 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

CALAN RAMOLINO et Associés, représenté par Monsieur Alain PENANGUER, nommé le 23 janvier 1998 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Jean PREVOST, nommé le 27 avril 1998 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Monsieur Gilles de CALAN, nommé le 23 janvier 1998 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

DIRECTION DU GROUPE

Alain TONNARD	Co-Président *
Jean-Claude TONNARD	Co-Président *
Philippe LANGZAM	Directeur Commercial
Patrick TONNARD	Directeur Marketing
Didier van den BERG	Directeur Financier

* Les fondateurs ont décidé d'instaurer une présidence tournante tous les deux ans.

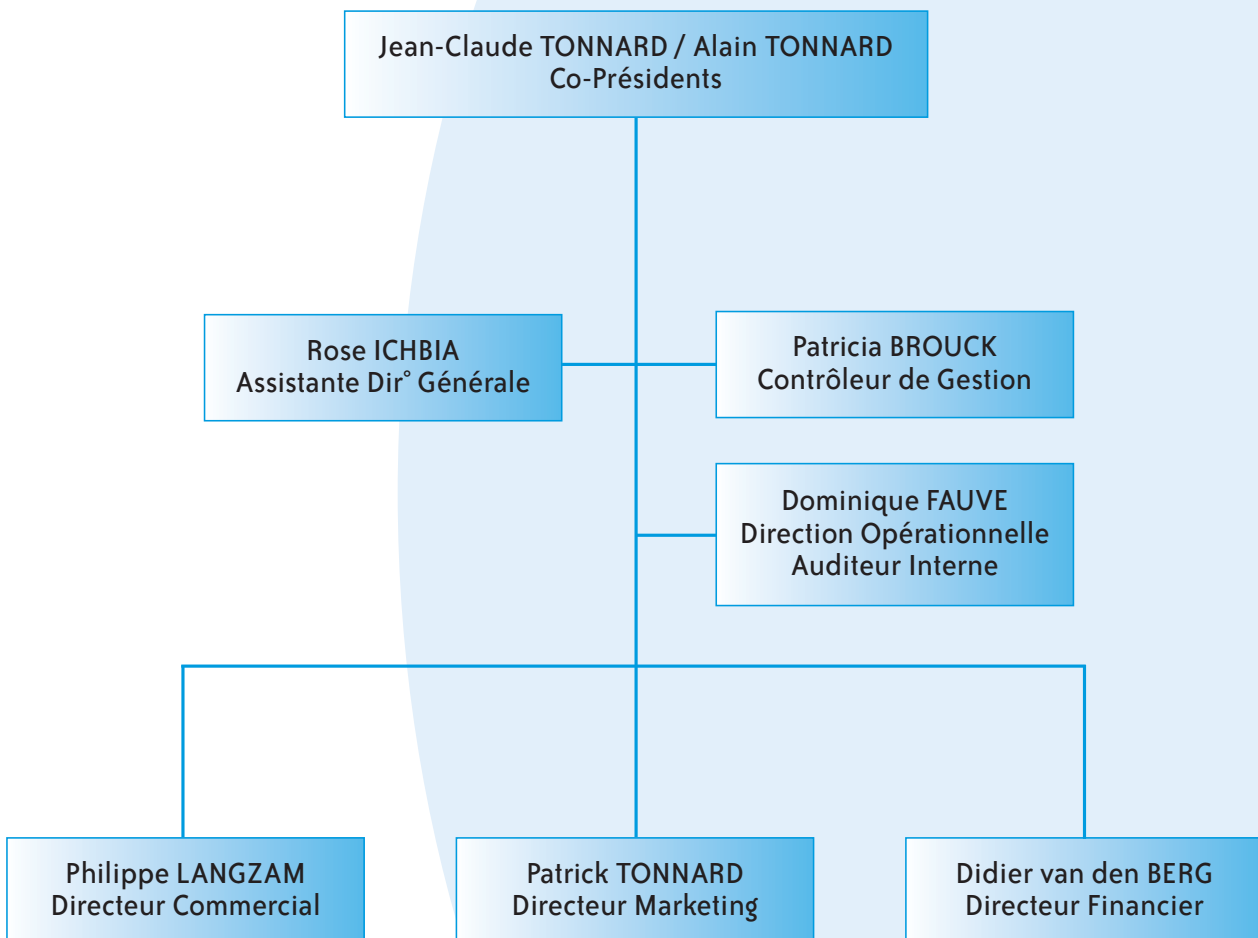
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE

Les rémunérations totales brutes versées à l'équipe de Direction dont la composition est détaillée ci-dessus se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2000 à 4.887.347 F.

Il n'a pas été versé de jetons de présence en 2000.

Les dirigeants de la société ne bénéficient d'aucune option d'achat ou de souscription d'actions.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 01/04/2001



POLITIQUE D'INFORMATION

AUDIKA diffuse annuellement, une lettre d'information destinée aux actionnaires, en novembre.

Le rapport annuel de la société peut être obtenu sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social : 24, avenue de Friedland, 75008 PARIS

Responsable de l'information financière :

Alain TONNARD
Administrateur
Co-Président Directeur Général
Tél. : 01 55 37 30 30
Fax : 01 55 37 30 36

**ATTESTATION
DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT
DE REFERENCE**

**ATTESTATION
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A ma connaissance, les données dans le présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur, elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris le 28 mai 2001

Alain TONNARD

Président Directeur Général

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Exercices clos le 31 décembre 1998,
le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AUDIKA et en application du règlement COB n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Alain TONNARD. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999 et 2000 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentés dans ce document de référence.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris le 28 mai 2001

Les Commissaires aux Comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES

représenté par Alain PENANGUER

S.A. EXCOM

représenté par Christian GERMANI

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

TABLEAU DE CONCORDANCE

A la demande de la Commission des Opérations de Bourse et afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, nous vous prions de trouver ci-dessous, un sommaire renvoyant aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98/01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	84
1.2	Attestations des responsables	84
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	84
1.4	Politique d'information	82
3.1	Renseignements de caractère général concernant la Société	63
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	67
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	68
3.4	Marché des titres de l'émetteur	10
3.5	Dividendes	11-68
4.1	Présentation de la Société et du Groupe	63
4.3	Faits exceptionnels et litiges	67
4.4	Effectifs	34-50
4.5	Politique d'investissement	2-10-12
5.1	Comptes de la Société et du Groupe	15-39
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	9
7.1	Evolution récente	7
7.2	Perspectives d'avenir	7-8

COB

COMMISSION DES OPERATIONS DE BOURSE

En application de son règlement N° 98-01, la commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 18 juin 2001 sous le numéro R01-318. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la COB.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.



SA au capital de 1 575 000 F

24, avenue de Friedland
75008 PARIS
Tél : 01.55.37.30.30
Fax : 01.55.37.30.36